



## Information Clients

# Conformité REACH

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals), le règlement Européen ((CE) N° 1907/2006) sur les produits chimiques et leur utilisation en toute sécurité, est entré en vigueur le 01 Juin 2007.

Les trois phases d'enregistrement sont désormais passées (2010, 2013 et mai 2018) pour les substances fabriquées ou importées dans l'Union européenne en quantités de 1 tonne ou plus par an (sauf dérogation).

Nous sommes heureux de confirmer que tous les produits Siegwerk européens sont conformes à REACH, ce qui signifie que toutes les substances contenues dans nos produits ont été enregistrées ou sont exemptées des exigences d'enregistrement.

La confirmation ci-dessus n'est valable que si vous achetez le (s) produit (s) de

- Siegwerk Belgium N.V.
- Siegwerk Scandinavia AB
- Siegwerk Finland Oy
- Siegwerk France S.A.S
- Siegwerk Druckfarben AG & Co. KGaA
- Siegwerk Backnang GmbH
- Siegwerk Bidingen GmbH
- Siegwerk Italy SpA
- Siegwerk Poland Marki Sp. z o.o.
- Siegwerk Prochowice Sp. z o.o.
- Siegwerk Portugal, Unipessoal Lda.
- Siegwerk Spain, S.A.
- Siegwerk Switzerland AG
- Siegwerk Netherlands BV
- Siegwerk Hilversum BV
- Siegwerk UK Ltd

Veillez noter que la conformité REACH n'est pas garantie pour les produits achetés auprès d'autres entités Siegwerk.

Si vous avez des questions connexes, n'hésitez pas à nous contacter sous [reach\\_compliance@siegwerk.com](mailto:reach_compliance@siegwerk.com).